

Contact : admissions@imt-bs.eu

REGLEMENT DES ADMISSIONS 2025-2026

Admission Sur Titre en 3^{ème} année du Programme Bachelor

Ouvert à tous les profils Bac+2 titulaires d'un diplôme étranger, y compris ceux issus de formations non directement liées au marketing, au management ou à la gestion d'entreprise.

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidates éligibles à postuler pour l'admission en **troisième année du Programme de Bachelor – Parcours International** doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir accompli au moins deux années d'études en dehors de la France
- Être titulaire, ou en cours d'obtention au plus tard le **30 novembre 2026**, d'un **diplôme non français équivalent à un Bac+2 ou 120 crédits ECTS**
- Fournir une preuve de maîtrise de l'anglais via l'un des tests suivants : TOEFL, TOEIC, IELTS, Cambridge ou le test interne IMT-BS

À noter : une candidate ne peut postuler que par **une seule voie d'admission pour intégrer le Programme de Bachelor** au cours d'une même année.

2. MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription est obligatoire et doit être effectuée entre le 8 avril 2026 et le 28 juin 2026.

3. DOSSIER À CONSTITUER (Parcours Français en français / English Track en anglais)

Les documents exigés sont :

- **CV**
- **Pièce d'identité** en cours de validité
- **Photo d'identité**
- **Diplôme le plus récent obtenu**
- **Relevés de notes certifiés** justifiant un diplôme équivalent à un Bac+2 français ou son équivalent avec 120 crédits européens hors France
- **Anglais** : résultat officiel d'un test de langue (TOEIC, TOEFL, IELTS, CAMBRIDGE ou test IMT-BS)
- **Projet d'études** : lettre de motivation

4. FRAUDES LORS DES EXAMENS

En cas de fraude avérée lors des tests en ligne envoyés par IMT-BS, le candidat se verra exclu définitivement du processus de recrutement.

5. COEFFICIENTS

Test anglais	Entretien
6	14

6. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont de 50€ et ne sont pas remboursables. Le paiement des frais est à effectuer en même temps que le dépôt de documents, par carte bancaire, directement sur la plateforme de candidature via un lien sécurisé.

7. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat devra candidater sur notre plateforme en ligne et y déposer son dossier complet. Le lien se trouve sur notre site web :

<https://candidatures.imt-bs.eu/campagne-info?view=programme&cid=90>

Attention : L'inscription sera rejetée si l'ensemble des pièces ne sont pas parvenus pour le 28 juin 2026 (date butoir).

8. MISE-À-JOUR DES COORDONNÉES

En cas de modification de coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone etc.), le candidat devra en informer le service des Admissions.

Le candidat s'engage à consulter régulièrement sa messagerie électronique y compris le dossier SPAM, moyen privilégié de l'école pour toute information.

9. ORGANISATION DES ADMISSIONS

En cas de recevabilité du dossier, le candidat sera convoqué pour un entretien de motivation en français, qui se déroulera par visioconférence.

Le candidat devra justifier de son identité à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité comportant une photographie récente.

Résultats d'Admission :

L'admission est prononcée par le Jury d'Admission Bachelor d'Institut Mines-Télécom Business School. Il prend en compte le total de points attribué aux candidats. Ce total est la somme de chaque note obtenue pondérée par le coefficient correspondant.

Le Jury d'Admission reste souverain de la décision. Chaque candidat est informé du résultat de son admission par e-mail dans un délai d'un mois à compter du passage de l'entretien. En cas d'admission, le candidat devra régler un acompte sur les frais de scolarité d'un montant de **1 500 euros** pour confirmer son inscription, **entre le 29 mai 2026 et le 16 juillet 2026.**

En cas de non-respect des délais prescrits, le candidat admis est considéré comme démissionnaire.

L'admission définitive est assujettie à la validation d'un **diplôme non français équivalent à un Bac+2 ou 120 crédits ECTS**, au plus tard le 30 Novembre 2026.

10. COÛT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est de 7.500€ par an.

11. REMBOURSEMENT DE L'ACOMPTE

L'école procède au remboursement intégral de l'acompte des frais de scolarité uniquement dans les cas suivants :

- Si le diplôme non français Bac+2 ou une qualification équivalente n'est pas obtenu(e) avant le 30 novembre 2026
- Si le candidat n'obtient pas de visa étudiant

Pour être prise en compte, toute demande de remboursement doit être adressée par e-mail à admissions@imt-bs.eu, accompagnée du justificatif approprié. La demande doit être faite avant le 30 septembre 2026.

12. CALENDRIER

- Ouverture des candidatures : Du 8 avril 2026 au 28 juin 2026
(*tout dossier incomplet au 28 juin 2026 sera considéré comme un abandon et fermé*)

- Entretien de motivation si « éligibilité » : Au fil de l'eau
- Résultat d'Admission : 1 mois après l'entretien
- Date limite de paiement de l'acompte : **16 juillet 2026**

13. DEMANDE DE REPORT

Le candidat admis et ayant confirmé son inscription (acompte versé) peut demander un report d'intégration d'un an. Une demande officielle et argumentée doit être formulée au Directeur de l'Etablissement, via l'adresse admissions@imt-bs.eu **avant le 30 septembre 2026**. Le Directeur se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.

Si le candidat ne formule pas de demande officielle de report avant le 30 septembre 2026, ou ne fournit pas la preuve de l'obtention de son diplôme avant le 30 novembre 2026, il perdra automatiquement son droit d'intégration et sera exclu de l'École.

En cas d'accord, le report est valable uniquement pour l'année suivante et ne peut pas être renouvelé.

Le candidat ayant obtenu un report ne peut prétendre au remboursement de l'acompte versé lors de son admission.

S'il ne rejoint pas la formation l'année suivante (N+1), il perd le bénéfice de son admission et de l'acompte, sauf en cas de refus de visa.

Le tarif de la formation appliqué sera celui en vigueur l'année d'intégration effective.

En cas de refus de report, l'acompte versé reste non remboursable (voir chapitre 11 pour les conditions de remboursement).